

Envoyé en préfecture le 15/04/2021 REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPA Reçu en préfecture le 15/04/2021 Affiché le

ID: 024-200040392-20210325-DD2021\_039B-DE

## LE GRAND PERIGUEUX 1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

# **DELIBERATION DD2021 039B**

Nombre		
de membres du conseil		
en exercice	83	
Présents	66	
:	:	

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

**LE 25 mars 2021,** LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

73 7

## ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2021 DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND PÉRIGUEUX : ATTRIBUTION **DE SUBVENTIONS**

#### PRESENTS:

**Votants** 

**Pouvoirs** 

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSE-RIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme DUPEY-RAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUE-VILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIO-NIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, Mme FA-VARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VA-DILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S):

Mme CHABREYROU, M. COLBAC, M. SUDREAU, M. LEGAY, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, Mme COURAULT

#### POUVOIR(S):

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

### Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021 021 039B

## Affiche leRIGUEUX: ATTRIBUTION ID: 024-200040392-20210325-DD2021\_039B-DE

#### ACTIONS DE L'APPEL À PROJETS 2021 DU CONTRAT DE VILLE DU GRA DE SUBVENTIONS

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

Considérant que chaque année, l'État, la communauté d'agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulouniex-Chamiers et Périgueux ainsi que le conseil départemental de la Dordogne lancent un appel à projets afin que soient menées des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération. Ces actions sont alors cofinancées par les crédits spécifiques de l'ANCT – Agence nationale de cohésion des Territoires, les collectivités partenaires ainsi que le conseil régional Nouvelle-Aquitaine et d'autres financeurs de droit commun.

**Que** cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022) du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État. Il a été diffusé le 15 octobre 2020, avec une date de clôture du dépôt des projets fixée au 6 décembre 2020.

Que sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux;
- favoriser le développement du partenariat associatif et l'articulation avec les projets des autres acteurs du territoire ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants euxmêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- lutter contre toute forme de discrimination et faire valoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- s'inscrire dans les axes stratégiques du contrat de ville et être en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire ;
- faire appel à des cofinancements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés quantifiables et qualitatifs.

**Considérant que** le comité de pilotage validant les actions et le montant du financement de l'État s'est réuni le 25 février 2021. Chaque partenaire doit parallèlement décider de son niveau d'intervention financière.

**Que** pour rappel, par délibération du 28 mai 2015, le conseil communautaire a validé le principe que le soutien financier du Grand Périgueux soit quasiment équivalent à celui des crédits spécifiques de l'État (hors Programme de Réussite Educative – PRE).

**Que** dans le cadre de l'appel à projets 2021, 63 projets ont été déposés (par 37 porteurs de projet) et 51 d'entre eux sollicitent un financement du Grand Périgueux.

**Considérant qu'**un certain nombre d'actions (39) pourraient être soutenues compte-tenu de leur intérêt au regard des critères précités. Cela représenterait un soutien à 26 associations. Cf. tableau de proposition annexé.

Que les crédits spécifiques de l'État pour 2021 s'élèvent à 120 000 € (hors enveloppe de 65 000 € dédiée aux programmes de réussite éducative - PRE des villes de Coulounieix-Chamiers et Périgueux).

Que pour le Grand Périgueux l'enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville » inscrite au budget 2021 s'élève à 100 000 €. Elle est désormais quasi-exclusivement consacrée aux actions

Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Reçu en préfecture le 15/04/2021 021 039B

portées par des associations, hormis le cas spécifique du centraficie et culture L' Arche. Par ailleurs, elle concerne les actions en direction de to ID: 024-200040392-20210325-DD20212039B-DE

Contrat de ville 2015-2022 (quartiers prioritaires, en veille et fragilisés). Toutefois, il est proposé de réserver la somme de 8 000 € pour permettre d'accompagner des actions nouvelles ou qui émergeraient en cours d'année, dans ce contexte de crise sanitaire.

Qu'il est donc proposé de répartir la somme de 92 000 € en fonction des trois grands piliers du contrat de ville, comme suit :

1/ Le pilier « développement économique et emploi » : 24 000 € (26 % des financements / 5 actions)

Qu'il est proposé de poursuivre le soutien aux actions d'accompagnement renforcé des habitants:

- à la création, au développement et à la reprise d'activité : dispositif « Fabrique à Entreprendre » coordonné par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux ;
- pour lever les freins à l'emploi : Plateforme de mobilité MUST (conseil en mobilité et prêt de véhicules / www.plateforme-must.fr);
- pour permettre aux jeunes d'avoir une première expérience de travail (chantiers éducatifs du club de prévention Le Chemin ou « 1er emploi / jobs d'été » du centre social St-Exupéry)
- pour permettre aux jeunes de découvrir et poursuivre leur vocation professionnelle à travers une approche pédagogique innovante avec le programme révélateur de vocation « Citizchool » (association Soyons le changement / www.citizchool.com).

2/ Le pilier « cohésion sociale » : 63 500 € (69 % des financements / 32 actions)

Que différentes actions pourraient être soutenues afin de remédier aux difficultés des habitants de manière globale, telles que:

- le soutien à la parentalité (association Chrysalide / Le café des enfants) et l'accompagnement à la scolarité (centre social St-Exupéry);
- l'apprentissage du français (les ateliers socio-linguistiques des centres sociaux);
- l'accès à la culture : accessibilité tarifaire aux spectacles, ateliers théâtre, résidences d'artistes Vagabondage 932 (Chamiers) ou Mémoire vive (Boucle de l'Isle), festival Orizons ou encore découverte de la culture scientifique et technique avec Cap Sciences.
- le lien social et l'accès au sport : organisation d'activités sportives et culturelles pendant les vacances (All Boards Family) ou tout au long de l'année scolaire avec des clubs de boxe, tennis ou handball. A noter : une nouvelle action du centre social St-Exupéry « Impact 24 : Chamiers a des jamb' / JO 2024 ».
- la participation des habitants (Conseils citoyens, Fonds de Participation des Habitants) et particulièrement des jeunes (Junior Association du Gour de l'Arche - JAGAS, Jeunes de St-Ex ou Ma Radio, mon quartier, ma ville de Radios Libres en Périgord - RLP) ou encore les ateliers permanents d'expression (organisés par l'Université POpulaire en Périgord - UPOP).

- l'accès à la santé : le financement du poste de la Coordinatricaffiche le 'Atelier Santé Commun), le soutien aux soins médicaux et dentaires pour les hib détactions » (centre social Stexupéry).
- l'accès aux droits ou la lutte contre les discriminations (Ciné cinéma).

#### 3/ Le pilier « habitat et cadre de vie » : 4 500 € (5 % des financements / 3 actions)

Que ce pilier est très faiblement représenté, mais de nombreux projets structurants se poursuivent dans les quartiers en matière d'investissement (projets d'aménagements et de renouvellement urbains). On peut également relever des actions retenues dans le cadre d'appels à projets nationaux tels que « Quartiers fertiles » avec une consortium d'acteurs associatifs - collectivités ou encore le projet des Compagnons Bâtisseurs en collaboration avec l'outil-thèque (service de prêt d'outils pour les habitants, afin de réaliser des travaux de bricolage et/ou d'embellissement de leur domicile) financé lors de l'appel à projets 2020. Pour autant, quelques actions méritent d'être retenues :

- « Histoire et mémoire des quartiers » : réalisation d'un ouvrage capitalisant la mémoire collectée dans les quartiers lors des « cafés architecture et patrimoine » organisés par le service Ville d'art et d'histoire de la Mairie de Périgueux, et révéler la trame urbaine et les mouvances humaines des quartiers.
- « Carnet de vie », réalisé par le conseil citoyen de la Boucle de l'Isle.
- « On est bien ensemble » : mise en place participative de mobilier urbain (Mieux vivre à Pagot)

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

- Valide les co-financements des actions tels que présentés à hauteur de 92 000 € pour les actions relevant des piliers du contrat de ville, à savoir :
- 24 000 € au titre du « développement économique et emploi » ;
- 63 500 € au titre de la « cohésion sociale » ;
- 4 500 € au titre de « l'habitat et le cadre de vie ».
- Attribue aux structures concernées les subventions détaillées en annexe au présent rapport.

#### Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/04/2021	Périgueux, le 15/04/2021
	Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE